

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHÔNE

COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT  
du REGISTRE des ARRÊTES du MAIRE

N°11 /2022

O B J E T :

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

Adhésion à la  
commune de Miramas  
à la Fondation du  
Patrimoine

VU l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des  
collectivités territoriales,

VU la délibération n°27-2020 du Conseil Municipal de  
Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation d'attributions  
du conseil municipal au Maire,

Nature : Décision du  
Maire prise par  
délégation

CONSIDERANT la politique menée par la Commune en  
faveur du Patrimoine,

Matière : 7-10 Finances  
locales

CONSIDERANT que la Commune envisage d'adhérer à  
la Fondation du Patrimoine dont l'objet est d'œuvrer à la  
sauvegarde et à la valorisation du patrimoine

ACTE NOTIFIÉ LE :

**DECIDONS**

En exécution des pouvoirs susvisés,

- **D'HADERER** à la Fondation du Patrimoine sis 153 bis avenue Charles de Gaulle, 92200  
Neuilly sur Seine.

La cotisation s'élève à un montant de 600 euros conformément au bulletin d'adhésion joint  
en annexe.

- **D'IMPUTER** la dépense au budget de la commune, chapitre et article correspondants.

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier d'Istres sont  
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 26 JAN. 2023

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai  
de deux mois à compter de la date de publication  
le : 26.01.23

Le Maire

Frédéric VIGOUROUX



FONDATION



DU PATRIMOINE

# ▶ Notre commune, EPCI, adhère !

## Nos coordonnées

Commune  EPCI  Syndicat mixte Nom MAIRIE Miramas  
 Représentée par  M.  Mme Fonction MAIRE  
 Nom VIGOUROUX Prénom Frédéric  
 Adresse Place Jean Jaurès  
 Code postal 13100 Ville MIRAMAS  
 E-mail le.maire@mirame-mun.fr Téléphone 04 90 58 79 69

## Notre cotisation

Nous adhérons à la Fondation du patrimoine dans notre région et soutenons l'ensemble de ses actions.

✓	Effectif de la commune/EPCI	Notre cotisation à partir de
	moins de 500 habitants	100 €
	moins de 3 000 habitants	200 €
	moins de 20 000 habitants	500 €
X	plus de 20 000 habitants	1 000 €.



## Notre paiement par virement bancaire

Titulaire du compte : Fondation du patrimoine, Délégation Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
 Banque : Société Générale  
 Référence bancaire :

Code banque	Code guichet	N° Compte	Clé RIB
30003	03010	000372 95405	85

- Merci d'identifier votre virement bancaire : nom de la collectivité/EPCI + Adhésion FDP
- Ce bulletin original a valeur de justificatif auprès de votre Trésor public.
- Envoyez la copie du présent bulletin d'adhésion à la Fondation du patrimoine.

IBAN: FR76 3000 3030 1000 0372 9540 585  
 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Nous souhaitons recevoir la facture d'adhésion sur Chorus (<https://chorus-pro.gouv.fr>)  
 Merci de nous indiquer votre SIRET  et toute information nécessaire à la saisie sur Chorus.

Date : 26 / 01 / 2023

Signature ou cachet :



*Frédéric Vigouroux*  
 Maire de Miramas

La cotisation à l'Assemblée générale aura lieu à votre adresse par e-mail. Si vous souhaitez la recevoir par courrier postal, merci de nous en faire connaître l'adresse par lequel vous souhaitez la recevoir. Toute utilisation du logo et du nom de la Fondation du patrimoine doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de la Fondation du patrimoine. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire ont pour objet un traitement informatique qui est destiné aux seules finalités habituelles de la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou pour des motifs légitimes de vous opposer totalement ou partiellement ou encore à l'interdiction. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un e-mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).